

# Règlement Concours Elipson

## **ARTICLE 1 : Société organisatrice**

Son Vidéo Distribution, SARL au capital de 153 000 €, dont le siège social est établi 314 rue Milliez - 94 506 CHAMPIGNY Cedex, organise un jeu-concours intitulé "Concours Elipson".

## **ARTICLE 2 : Participation**

Le jeu est ouvert à toute personne physique résidant en France métropolitaine et en Belgique. Le jeu est limité à une seule participation par jour, par foyer, même nom, même adresse. Sont exclues les personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du jeu, de même que leur famille. La participation au jeu-concours entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement.

## **ARTICLE 3 : Accès et durée**

Le concours est accessible sur la page <http://www.son-video.com/concours-elipson-septembre-2017>. Les organisateurs se réservent le droit de reporter, de modifier, d'annuler ou de renouveler le jeu si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, leur responsabilité ne saurait être engagée à ce titre. Le concours débute le 1/09/2017 et prend fin le 30/09/2017 à minuit.

## **ARTICLE 4 : Modalités de participation**

Il s'agit d'un concours de type jackpot. Les personnes souhaitant concourir sont invitées à s'inscrire sur le site <http://www.son-video.com/concours-elipson-septembre-2017> depuis ce même lien entre le 1er et le 30 septembre 2017. Une seule participation par foyer est prise en compte (même nom, même adresse postale). Toute inscription incomplète ou inexacte entraînera la nullité de la participation. L'organisateur se réserve le droit de refuser la participation de quiconque aura violé les conditions générales ou en aura abusé.

## **ARTICLE 5 : Principes du jeu**

Chaque personne a la possibilité de participer au concours en cliquant sur le lien <http://www.son-video.com/concours-elipson-septembre-2017>. Chaque participant doit ensuite s'inscrire en renseignant tous les champs demandés : nom, prénom, email, code postal. Consécutivement

à l'inscription, le participant pourra découvrir s'il a gagné ou perdu en jouant au jackpot à l'aide de son curseur. Les gagnants seront invités à saisir leur adresse complète.

## **ARTICLE 6 : Désignation des gagnants**

Il s'agit d'un instant gagnant. Les gagnants sont désignés via l'application Kimple. Les gagnants du concours seront affichés sur le blog de [Son-Vidéo.com](http://Son-Vidéo.com) avant le 15/10/2017.

## **ARTICLE 7 : Dotations**

- 1 pack d'enceintes [Elipson Prestige Facet 24F System 5.1](#)
- 1 paire d'enceintes compactes [Elipson Planet L](#)
- 1 paire d'enceintes compactes [Elipson Planet M](#)
- 1 paire d'enceintes compactes [Elipson Prestige Facet 6B](#)
- 1 platine vinyle [Elipson Alpha 50](#)

## **ARTICLE 8 : Modalités de mise en possession des lots**

Les lots ne peuvent être échangés contre d'autres prix, ni contre des espèces, ni contre tout autre bien ou service. Les lots seront envoyés directement aux adresses indiquées lors de la participation.

## **ARTICLE 9 : Copie du présent règlement**

Il est rappelé que le simple fait de participer implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Une copie écrite du règlement sera adressée à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande. Cette demande doit être adressée, par courrier uniquement, à l'adresse suivante : Son Vidéo Distribution - Jeu concours "Concours **Elipson**" - 314 rue Milliez - 94 506 CHAMPIGNY Cedex. Les frais engagés par le participant pour obtenir ce règlement seront remboursés sur simple demande écrite (à la même adresse) accompagnée d'un RIB et d'un justificatif.

## **ARTICLE 10 : Litiges**

Le présent règlement est soumis à la loi française. Toute difficulté pratique d'application ou d'interprétation du présent règlement sera tranchée par Son Vidéo Distribution. Tout litige né à l'occasion du présent jeu sera soumis aux tribunaux compétents de Paris, nonobstant appel en garantie ou pluralité des défendeurs, même pour les procédures d'urgence ou les procédures conservatoires en référé par requête.

## **ARTICLE 11 : Publicité**

Du seul fait de l'acceptation de leur prix, les gagnants autorisent l'utilisation de leurs nom, prénom, adresse et photographie dans toute manifestation publi-promotionnelle liée au présent jeu sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autres droits que le prix gagné.